

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq avril, le Conseil Municipal de la commune de VAL-ET-CHÂTILLON était assemblé en session ordinaire en mairie, après convocation légale, sous la présidence du maire,

Conseillers présents suivant l'ordre du tableau :	– CULMET Thierry, maire	– HALBEHER Martine
	– GERARD Marie-Thérèse, adjointe	– GRANDIDIER Alain
	– BESNARD Jean-Luc, adjoint	– DUQUENET Colette
	– ARNAUD Nathalie	– FRAPPART Lionel
	– KEMPER Jean-Michel	– PELLISSIER Brigitte
Pouvoirs :	– BARDOT Sylviane à ARNAUD Nathalie	
	– ETIENNE Delphine à GERARD Marie-Thérèse	
	– AUBERTIN Marc à BESNARD Jean-Luc	
Secrétaire :	– PELLISSIER Brigitte	

Conseillers en exercice :	13
Présents :	10
Pouvoirs :	3
Ouverture :	20h
Clôture :	22h35
Convocation :	28/03/24

OUVERTURE DE SÉANCE

- Une minute de silence est observée en l'honneur de monsieur Alain GERARD, maire de 1985 à 2007 et ancien conseiller général, décédé le 20 février 2024.
- Le procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2024 est approuvé.
- Les pouvoirs suivants sont enregistrés :
 - BARDOT Sylviane à ARNAUD Nathalie
 - ETIENNE Delphine à GERARD Marie-Thérèse
 - AUBERTIN Marc à BESNARD Jean-Luc
- Madame Brigitte PELLISSIER est nommée secrétaire de séance

1) APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

1a) compte administratif 2023 du budget principal

Hors de la présence de monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023 et les restes à réaliser du budget principal :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	414 221,54	G	588 249,28
	Section d'investissement	B	107 891,64	H	108 540,49
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	93 578,78 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	71 164,14 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		-		-	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		- A + B + C + D	593 277,32	- G + H + I + J	790 368,55
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	22 400,00	L	31 202,29
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	- E + F	22 400,00	- K + L	31 202,29
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	- A + C + E	414 221,54	= G + I + K	681 828,06
	Section d'investissement	- B + D + F	201 455,78	- H + J + L	139 742,78
	TOTAL CUMULE	- A + B + C + D + E + F	615 677,32	- G + H + I + J + K + L	821 570,84

1b) compte administratif 2023 du budget annexe eau assainissement

Hors de la présence de monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023 et les restes à réaliser du budget principal :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 211 781,66	G 169 653,11	G-A -42 128,55
	Section d'investissement	B 105 453,00	H 123 708,20	H-B 18 255,20

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 123 410,18 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 3 270,53 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= 320 505,19 A+B+C+D	Q= 416 771,49 G+H+I+J	=Q-P 96 266,30

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 30 270,00	L 14 917,80
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 30 270,00	= K+L 14 917,80

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 211 781,66	= G+I+K 293 063,29	81 281,63
	Section d'investissement	= B+D+F 138 993,53	= H+J+L 138 626,00	-367,53
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 350 775,19	= G+H+I+J+K+L 431 689,29	80 914,10

2) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

2a) Compte de gestion 2023 du budget principal

Le conseil municipal,

- Approuve les comptes de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2023 du budget principal, dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs de la commune pour le même exercice.
- Dit que les comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part. ;

2b) Compte de gestion 2023 du budget annexe eau assainissement

Le conseil municipal,

- Approuve les comptes de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2023 du budget annexe eau et assainissement, dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs de la commune pour le même exercice.
- Dit que les comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part. ;

3) AFFECTATION DES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES

3a) budget principal

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget principal,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement au budget primitif 2024 comme suit:

3a) budget annexe eau et assainissement

Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		174 027,74 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		93 578,78 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		267 606,52 €
D Solde d'exécution d'investissement		-70 515,29 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		8 802,29 €
Besoin de financement F	=D+E	-61 713,00 €
AFFECTATION = C	=G+H	267 606,52 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		61 713,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		205 893,52 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0,00 €

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget eau assainissement,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement au budget primitif 2024 comme suit:

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-42 128,55 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	123 410,18 €
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	81 281,63 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	14 984,67 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-15 352,20 €
Besoin de financement = e. + f.	-367,53 €
AFFECTATION (2) = d.	81 281,63 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	367,53 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	80 914,10 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

4) VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Le conseil municipal, à l'unanimité,
décide d'augmenter le taux des taxes directes locales de 2 %

	Bases prévisionnelles	Taux de référence	Taux votés 2024	Produit attendu
Taxe foncière bâtie (TFB)	465 200,00 €	27,22	27,76	129 140,00 €
Taxe foncière non bâties (TFNB)	64 800,00 €	37,78	38,54	24 974,00 €
Taxe d'habitation (TH)	203 000,00 €	15,58	15,89	32 257,00 €
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	9 000,00 €	19,24	19,62	1 766,00 €

5) FONGIBILITÉ DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget primitif 2024
- D'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération

6) APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS

6a) Budget principal

Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le budget primitif 2024 principal suivant :

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
INVESTISSEMENT			
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES 196 245,17	RECETTES 257 958,17
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	22 400,00	31 202,29
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	70 515,29	0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		289 160,46	289 160,46
FONCTIONNEMENT			
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES 737 998,83	RECETTES 532 105,31
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	205 893,52
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		737 998,83	737 998,83
TOTAL DU BUDGET (4)		1 027 159,29	1 027 159,29

6a) Budget eau assainissement

Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le budget primitif 2024 annexe eau assainissement suivant :

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	249 380,10
	168 466,00	
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	0,00	
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)
	0,00	80 914,10
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	249 380,10
		249 380,10
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	100 834,47
	101 202,00	
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	30 270,00
	14 917,80	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)
	0,00	14 984,67
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	131 104,47
		131 104,47
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	380 484,57
		380 484,57

7) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal, après délibération, décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations ayant présenté une demande :

Association	Montant attribué	observations
ADMR	150,00 €	A l'unanimité
APE parents d'élèves	250,00 €	A l'unanimité
Club Canin	280,00 €	A l'unanimité
Club Vosgien	500,00 €	A l'unanimité
Croc Blanc	400,00 €	Abstention de Lionel FRAPPART
Entraide blamontoise	150,00 €	A l'unanimité
La pétanque des Renards	300,00 €	A l'unanimité. Aide augmentée en raison de l'implication de l'association
Maison Pour Tous	500,00 € + participation 100 € pâques	. Abstention de Brigitte PELLISSIER
Mémoires du textile	100,00 €	À l'unanimité
Restos du coeur	150,00 €	À l'unanimité
Souvenir Français	100,00 €	À l'unanimité
TREFLE 3H santé	300,00 €	Abstention de Lionel FRAPPART
Blâmont foot	200,00 €	À l'unanimité
Ecole de musique	150,00 €	À l'unanimité
Cercle Mme du Châtelet	100,00 €	À l'unanimité
Secours catholique	160,00 €	À l'unanimité

8) SUBVENTION POUR LE PROJET « SUR LES TRACES DE LA MÉMOIRE FRANCO-ALLEMANDE »

Le projet « Sur les traces de la mémoire franco-allemande » s'adresse aux 4 classes de 5ème du collège de la Haute-Vezouze, 3 élèves originaires de Val-et-Châtillon y participent. Le voyage se déroulera du 17 avril au 21 avril 2024.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, attribue une participation de 150 € au collège de Cirey-sur-Vezouze.

9) PROGRAMME DE TRAVAUX FORESTIERS

Après avoir entendu la présentation par monsieur Besnard du programme d'actions préconisés par l'ONF pour l'année 2024 ;

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité.

Décide que les travaux forestiers suivants seront réalisés par les services municipaux :

<input type="checkbox"/> Nettoiement de jeune peuplement Localisation : 30.t, 31.t, 10.t, 12.t	13,20	HA
<input type="checkbox"/> Nettoiement dans les accrus post-tempête Localisation : 11.t, 13.t, 30.t	8,30	HA
<input type="checkbox"/> Taille de formation sur arbres de plus de 3 m Localisation : 33.t	250,00	U
<input type="checkbox"/> Taille de formation sur arbres de plus de 3 m Localisation : Route forestière du chemin d'Allemagne des parcelles 1 à 12.	40,00	U
<input type="checkbox"/> Réseau de desserte : entretien des lisières	9,30	KM
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : entretien des collecteurs d'eau	30,00	U

Sollicite des devis pour les travaux suivants auprès de l'ONF :

<input type="checkbox"/> Cloisonnement d'exploitation : maintenance mécanisée Localisation : 30.t	3,75	KM
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire : mise en peinture Localisation : Parcelles 4 à 6, 38 et 39.	9,15	KM
<input type="checkbox"/> Travaux d'entretien de piste/ sommière Localisation : 19.t	0,10	KM
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : création de passages busés Localisation : Parcelle 19. Un passage busés de 5 m de longueur sur ruisseaux diamètre 800 mm.	1,00	U

10) NOUVELLE PROCÉDURE DE BIENS SANS MAÎTRE

Après avoir effectué les vérifications nécessaires, monsieur le Maire propose au conseil municipal de lancer une nouvelle procédure d'acquisition de biens sans maître suivants :

parcelle	Superficie en m ²	Adresse	Dernier propriétaire connu :	Groupe (d'après cadastre)
AD 150	885	LANDY	NONNWEILER/MANFRED	pré
AD 151	185	LANDRY		jardin
AD 152	290	RUE DE LA MOLIÈRE		sol
AD 363	2551	LANDRY		jardin
AB 47	1520	POIRIER DU LOUP	BAPTISTE/LEON et CANON/LUCIEN	pré
AE 59	1475	LE BREUIL		pré
D 62	755	BOUHAIE		bois

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à lancer une procédure d'acquisition concernant les biens ci-dessus exposés.

11) CESSION DE TERRAINS VACANTS

Monsieur le maire rappelle que la commune a pris possession des parcelles D 231, D 186, D 217 et AC 63 au terme de procédures d'acquisition de biens sans maître. Une délibération du 2 septembre 2023 avait déjà autorisé la cession des parcelles D 231 à M. et Mme Etienne et AC 63 à M. Joublin, les ventes seront regroupées avec respectivement les parcelles D186 et D 217 afin d'optimiser les frais pour les acquéreurs.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, APPROUVE les cessions suivantes par actes administratifs :

à monsieur Philippe et Françoise ETIENNE :

Section Parcelle	Surface en m2	Adresse (territoire de Val-et-Châtillon)	Prix de la parcelle	Montant total de la vente
D 231	1535	LA BOUHAIE AU MIDI ..	460,50 €	564,60 €
D 186	247	Fontaine Des Champs	104,10 €	

À monsieur Grégory Joublin :

Section Parcelle	Surface en m2	adresse	prix	Montant total de la vente
D 217	290	La Bouhaie Au Midi Des Chemins	117,00 €	171,00 €
AC 63	180	ALLANT VALA	54,00 €	

DÉCIDE que les frais à régler au service de la publicité foncière sont à la charge des acquéreurs (taxe de publicité foncière, contribution de sécurité immobilière, frais d'envoi) ;

AUTORISE la première adjointe Marie-Thérèse GERARD à signer les actes administratifs ;

AUTORISE le maire monsieur Thierry CULMET à authentifier les actes administratifs.

12) ACQUISITION DES PARCELLES BOISÉES B 316 ET B323 PAR DROIT DE PRÉEMPTION

Conformément aux dispositions des articles L 331-22 et suivants du code forestier, monsieur le maire propose que la commune exerce son droit de préemption concernant deux parcelles jouxtant la parcelle forestière communale soumise à un plan de gestion.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- décide d'exercer le droit de préemption de la commune concernant l'acquisition des deux parcelles boisées suivantes par le Groupement Forestier de la Chapelotte :
 - B 316 au lieux dit VAUX CONCE d'une surface du 27 a 70 ca
 - B 323 au lieu dit CHAMPS DU BOIS d'une surface du 2 a 35 ca
- accepte le prix de vente de sept cents euros (700,00 euros) et les frais de vente de deux cent vingt euros (220,00 euros)
- autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

13) CESSION D'UN VÉHICULE POUR PIÈCES

Le contrôle technique du Citroën Jumpy (acheté 2006) ayant échoué en raison d'une corrosion châssis non réparable, monsieur le maire propose de vendre le véhicule pour pièces.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

Approuve la cession du véhicule CITROEN - JUMPY pour pièces avec un prix de départ de 800 €

Autorise le maire à négocier ce montant et signer tout document relatif à la vente.

14) RENOUELEMENT DU CHANTIER ARGENT DE POCHE

M. le Maire rappelle que la commune de Val-et-Châtillon participe depuis plusieurs années au dispositif « Chantier argent de poche » qui propose aux jeunes de 16 à 17 ans de participer à un chantier rémunéré sur 3 demi-journées avec repas pris en commune.

Les objectifs sont de :

- Créer du lien entre les élus et les jeunes du territoire
- Contribuer à l'apprentissage des règles de base de la vie active
- Faire participer les jeunes à la mise en valeur du patrimoine

Le chantier de Val-et-Châtillon aura lieu Mercredi 24, jeudi 25 et vendredi 26 juillet 2024, de 9h à 13h avec 1h de pause pour le repas pris en commun: pique-nique mercredi et jeudi et repas offert par la commune le vendredi.

Sont prévus :

- Un chantier élagage en forêt communale
- Un chantier nettoyage des plaques des anciens parcours botanique et de santé
- En cas de mauvais temps, chantiers de peinture en intérieur

Le conseil municipal, après délibération,

- RENOUELEMENT la participation de la commune au dispositif chantier argent de poche.
- ACCEPTE la prise en charge du chantier à hauteur de 75 € par chantier de 9 h, puis au coût réel.

15) RENOUELEMENT DU BAIL DE LOCATION DU DROIT DE CHASSE

Monsieur le maire rappelle que la décision du conseil municipal en date du 13 janvier 2024 de renouveler le bail de droit chasse pour une durée de 12 ans et un prix de 6559,61 € (soit 20,93 € l'hectare).

Du fait des variations importantes des indices, les chasseurs ont demandé une révision du loyer. Au vu des prix du marché, et avec l'approbation de l'ACCA, monsieur le maire propose de fixer le prix à 17 € l'hectare, soit un loyer de 5328,31 €, et la durée à 3 ans.

Des membres de l'ACCA acceptent par ailleurs de participer à l'organisation de la fête du 15 août.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- APPROUVE le renouvellement du le contrat de bail accordant le droit de chasse dans l'ensemble de la forêt communale (313h43a) à l'ACCA de Val-et-Châtillon pour une durée de 3 années du 1er avril 2024 au 31 mars 2027.
- APPROUVE le cahier des clauses générales de location de la chasse en forêt communale
- FIXE le prix annuel du loyer à de 5328,31 € qui sera révisé pour la première fois le 1er avril 2025 puis le 1er avril de chaque année selon les modalités fixées à l'article 13 des clauses générales.
- AUTORISE le maire à signer le contrat de bail.

16) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Projet éolien : Réunion à la préfecture du 18 mars 2024

La réunion pour le projet éolien s'est bien passée, très positif au niveau de la préfecture. Un retour de l'armée est attendu concernant une nouvelle réglementation relatif à la distance des radars.

Le projet devrait être déposé en septembre 2024.

Un point serait fait concernant sur le financement participatif qui sera délibéré lors d'une prochaine réunion.

Vente des brioches de l'amitié 13 avril 2024 : les élus se donnent rendez-vous à la mairie, le samedi à 9h pour la photo avant le départ des groupes.

Journées du patrimoine 21 et 22 septembre 2024 : en projet

La salle des fêtes devrait accueillir l'exposition sur le père Charles Umbricht (1873-1941), l'un des aumôniers les plus connus de la Première Guerre mondiale.

Cérémonies à l'église et au cimetière. Vin d'honneur offert par la commune.

Les services techniques vont s'occuper de la rénovation de la tombe avec l'accord la famille.

Chantier Jeunes de 13 à 16 ans avec Denis Haguenaer :

Du lundi 22 au jeudi 25 avril 2024, la contrepartie loisir du chantier s'effectuera le vendredi 26 avril 2024.

Responsable : Lionel Frappart. .

Peindre les colonnes et des murs du parvis de la salle des fêtes.

Seules 5 colonnes seront décorées par les Jeunes.

Les préparations seront faites par les services techniques.

Point lumineux ajouté rue Martinchamps :

Sur la façade du n°32, en remplacement d'un éclairage existant qui n'a pu être remis rue Rond pré.

Devis :433,0 € HT (convention à faire pour pose éclairage sur façade).

Stage de 140 h pour un jeune du village : à partir de 9 avril jusqu'au 8 juin.

Permanence Hors les murs de la gendarmerie : A la mairie, le vendredi 12 avril de 8h30 à 11h30.

Permanence du député Thibault BAZIN : A la mairie, le vendredi 12 avril 2024 à partir de 11h .

Haie débordant sur la voie publique rue Rond Pré : Un courrier recommandé a été adressé à monsieur Kern pour le mettre en demeure de tailler ses haies avant le 19 avril 2024, sinon la commune le fera et une facture lui sera envoyée selon les tarifs suivants approuvé par le conseil :

- main d'œuvre : 8h00 x 42,00 € = 336,00 €
- camion, une demie journée : 82.00 €
- petit matériel : 50,00 €

Ornières dans les parcelles 16 et 17 : Suite aux travaux de débardage à la Salle des Danses, il y a d'énormes ornières dans le chemin qui devrait être remis en état.

Bois de trituration stocké en haut de la rue Jean Mariotte : Ce dossier est en cours de traitement. Le bois a été réceptionné et sera rapidement proposé à un acheteur potentiel.

Chasse aux œufs de Pâques : Samedi 6 avril 2024, chasse aux œufs de Pâques organisée par l'Association des Parents d'Elèves, autour de l' étang et dans le parc communal, suivie du goûter à la buvette. 70 participants prévus

Réunion des associations : Samedi 6 avril 2024 à 9h à la salle des fêtes

Proposition de la boulangerie « Nath et Emile » de Badonviller pour passage d'une camionnette ou dépôt de paine ; Rendez-vous mercredi prochain.

Elections européennes le dimanche 9 juin 2024 de 8h à 18h.

Visite de l'usine SATD à Russ : les élus et employés visiteront l'usine de fabrication du citystade le 15 mai 2024.

Fin de séance à 22h35

Monsieur le Maire,
Thierry CULMET



La secrétaire de séance
Brigitte PELLISSIER

